

Tel. +49(0)911 - 642960

Page: 1/17

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 06.09.2023 Numéro de version 6 (remplace la version 5) Révision: 06.09.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit: Marmorkitt 1000 Transparent extra liquide

· Code du produit: 10718

X253-600E-300G-8GXT · UFI:

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations

déconseillées · Emploi de la substance / de la Pas d'autres informations importantes disponibles.

Résine de polyester préparation

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur:

AKEMI - Chemisch-technische Spezialfabrik GmbH Lechstraße 28

Fax. +49(0)911 - 644456 D 90451 Nürnberg e-mail info@akemi.de

· Service chargé des

renseignements: Laboratoire

1.4 Numéro d'appel d'urgence Département Produits et Sécurité AKEMI chemisch technische Spezialfabrik

GmbH

Tel. +49(0)911-64296-59 Horaires de bureau :

du Lundi au Jeudi de 7:30 à 16:30

le Vendredi de 7:30 à 13:30

ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59 Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS: 02 41 48 21 21 BORDEAUX: 05 56 96 40 80 LILLE: 0800 59 59 59 LYON: 04 72 11 69 11

MARSEILLE: 04 91 75 25 25 NANCY: 03 83 22 50 50 PARIS: 01 40 05 48 48

STRASBOURG: 03 88 37 37 37 TOULOUSE: 05 61 77 74 47

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

H226 Liquide et vapeurs inflammables. Flam. Liq. 3 Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux. Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Repr. 2 H361d Susceptible de nuire au fœtus.

STOT RE 2 Risque présumé d'effets graves pour les organes de l'ouïe à la suite d'expositions

répétées ou d'une exposition prolongée.

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE)

n° 1272/2008

· Pictogrammes de danger

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.









GHS07 GHS08 GHS09 GHS02

(suite page 2)



(suite de la page 1)

Page: 2/17

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.09.2023 Numéro de version 6 (remplace la version 5) Révision: 06.09.2023

Nom du produit: Marmorkitt 1000 Transparent extra liquide

Mention d'avertissement Attention

· Composants dangereux

déterminants pour l'étiquetage:

styrène

anhydride maléique

· Mentions de danger H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes de l'ouïe à la suite

d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

long terme.

· Conseils de prudence P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le

récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des

étincelles, des flammes nues et de toute autre source

d'inflammation. Ne pas fumer.
P260 Ne pas respirer les vapeurs.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection

des yeux.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.

Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec

précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un

médecin.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la

réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable. · vPvB: Non applicable.

· Détermination des propriétés

perturbant le système endocrinien Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien,

se référer à la rubrique 11.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· <u>Description:</u> Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non

dangereux.

(suite page 3)

FR



Page: 3/17

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.09.2023 Numéro de version 6 (remplace la version 5) Révision: 06.09.2023

Nom du produit: Marmorkitt 1000 Transparent extra liquide

(suite de la page 2)

	(suite o	le la page 2)
· Composants dangereux:		
CAS: 25013-15-4 EINECS: 246-562-2 Reg.nr.: 01-2119622074-50-0000	vinyltoluène Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 2, H411 Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	25-50%
CAS: 100-42-5 EINECS: 202-851-5 Numéro index: 601-026-00-0 Reg.nr.: 01-2119457861-32	styrène Flam. Liq. 3, H226 Repr. 2, H361d; STOT RE 1, H372; Asp. Tox. 1, H304 Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335 Aquatic Chronic 3, H412	<10%
CAS: 38668-48-3 EINECS: 254-075-1 Reg.nr.: 01-2119980937-17	1,1'-(p-tolylimino)dipropane-2-ol Acute Tox. 2, H300 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 3, H412	<1%
CAS: 108-88-3 EINECS: 203-625-9 Numéro index: 601-021-00-3 Reg.nr.: 01-2119471310-51	toluène Flam. Liq. 2, H225 Repr. 2, H361d; STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336 Aquatic Chronic 3, H412	<1%
CAS: 108-31-6 EINECS: 203-571-6 Numéro index: 607-096-00-9 Reg.nr.: 01-2119472428-31	anhydride maléique Resp. Sens. 1, H334; STOT RE 1, H372 Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1A, H317 EUH071 Limite de concentration spécifique: Skin Sens. 1A; H317: C ≥ 0,001 %	<1%

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

· Remarques générales: Amener les sujets à l'air frais.

Position et transport en position latérale stable.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures

après un accident.

· Après inhalation: Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au

chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale

stable.

· Après contact avec la peau: En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· Après ingestion:

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Migraine

Etourdissement

Vertiges Dyspnée

Apparition de sueurs

Nausées

· Risques

traitements

Risque d'incidents respiratoires.

 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et

voine médiceux immédiate et

(suite page 4)



Page: 4/17

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.09.2023 Numéro de version 6 (remplace la version 5) Révision: 06.09.2023

Nom du produit: Marmorkitt 1000 Transparent extra liquide

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· particuliers nécessaires

(suite de la page 3)

5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants

En cas d'ingestion, pratiquer un lavage d'estomac additionné de charbon actif. En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les poumons.

avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone (CO) Oxyde d'azote (NOx)

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres

substances toxiques n'est pas à exclure, comme par exemple:

Cyanure d'hydrogène (HCN)

5.3 Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Porter un vêtement de protection totale.

Porter un appareil de protection respiratoire.

· <u>Autres indications</u> Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent

impérativement être éliminés conformément aux directives administratives. Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les

canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/

poussière/aérosol.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

• <u>6.2 Précautions pour la</u> protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités

compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les

nappes d'eau souterraines.

 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Eliminer la matière collectée conformément au règlement.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr,

neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point

13.

Assurer une aération suffisante.

(suite page 5)



(suite de la page 4)

Page: 5/17

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.09.2023 Numéro de version 6 (remplace la version 5) Révision: 06.09.2023

Nom du produit: Marmorkitt 1000 Transparent extra liquide

· 6.4 Référence à d'autres

<u>rubriques</u> Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre

7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels,

consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés. Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

N'employer que dans des secteurs bien aérés.

Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont

plus lourdes que l'air).

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

· Préventions des incendies et des

explosions:

Lors du traitement, des composants légèrement volatils et inflammables peuvent

se dégager.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer. Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage

· Exigences concernant les lieux et

conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans le fût d'origine.

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

· Indications concernant le stockage

commun:

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

Ne pas stocker avec les aliments.

· Autres indications sur les

conditions de stockage:

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

· Classe de stockage:

· 7.3 Utilisation(s) finale(s)

particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

25013-15-4 vinyltoluène

VLEP Valeur à long terme: 240 mg/m³, 50 ppm

100-42-5 styrène

VLEP Valeur momentanée: 200 mg/m³, 46,6 ppm

Valeur à long terme: 100 mg/m³, 23,3 ppm R2, risque de pénétration percutanée, (13)

108-88-3 toluène

VLEP Valeur momentanée: 384 mg/m³, 100 ppm

Valeur à long terme: 76,8 mg/m³, 20 ppm R2, risque de pénétration percutanée

(suite page 6)



Page: 6/17

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.09.2023 Numéro de version 6 (remplace la version 5) Révision: 06.09.2023

		(suite de la	pa
	nhydride maléique		
VLEP Vale	eur momentanée: 1 mg/m³		
DNEL			_
<u>25013-15-4</u>	l vinyltoluène		
Oral		0,0833 mg/kg bw/day (BEV)	
Dermique	DNEL (Langzeit-wiederholt)	1,65 mg/kg bw/day (ARB)	
		0,595 mg/kg bw/day (BEV)	
Inhalatoire	DNEL (Langzeit-wiederholt)	5,83 mg/m³ Air (ARB)	
		1,04 mg/m³ Air (BEV)	
100-42-5 s	-		
Oral	DNEL (Langzeit-wiederholt)		
Dermique	DNEL (Langzeit-wiederholt)		
		343 mg/kg bw/day (BEV)	
Inhalatoire	DNEL (Kurzzeit-akut)	289-306 mg/m³ Air (ARB)	
		174,25-182,75 mg/m³ Air (BEV)	
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	85 mg/m³ Air (ARB)	
		10,2 mg/m³ Air (BEV)	
	3 1,1'-(p-tolylimino)dipropan		
Oral	DNEL (Langzeit-wiederholt)		
Dermique	DNEL (Langzeit-wiederholt)		
		0,3 mg/kg bw/day (BEV)	
Inhalatoire	DNEL (Langzeit-wiederholt)	2,47 mg/m³ Air (ARB)	
		0,4 mg/m³ Air (BEV)	
108-88-3 to		To 40	
Oral	DNEL (Langzeit-wiederholt)	8,13 mg/kg bw/day (BEV)	
Dermique	DNEL (Langzeit-wiederholt)		
La La La Alaba	DNEL (Konne it alast)	226 mg/kg bw/day (BEV)	
innalatoire	DNEL (Kurzzeit-akut)	384 mg/m³ Air (ARB)	
	DNEL (Language Maria Lanka III)	226 mg/m³ Air (BEV)	
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	192 mg/m³ Air (ARB)	
400 04 0 -		56,5 mg/m³ Air (BEV)	
	nhydride maléique DNEL (Langzeit-wiederholt)	10.06 ma/kg hw/day /REV/	
Oral	, ,	0,06 mg/kg bw/day (BEV) 0,04 mg/kg bw/day (ARB)	
Dermique	DNEL (Langzeit wiederhelt)		
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	0,1 mg/kg bw/day (ARB) 0,1 mg/kg bw/day (BEV)	
Inhalatoiro	DNEL (Kurzzeit-akut)	0,8 mg/m³ Air (ARB)	
ıı ıı ıaıaıUII E	DNEL (Langzeit-wiederholt)	0,6 mg/m² Air (ARB) 0,4 mg/m³ Air (ARB)	
	DIVER (Fallacell-Migrael Holl)	0,08 mg/m³ Air (BEV)	
DNEC		0,00 mg/m All (DEV)	
PNEC	Ludwylfalu X		
	1 vinyltoluène		
LINEO (Mas	ssrig) 17 mg/l (KA)		
	0,000319 mg/l (MW)		



Page: 7/17

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.09.2023 Numéro de version 6 (remplace la version 5) Révision: 06.09.2023

	(suite de la pag
PNEC (fest)	0,00471 mg/kg Trockengew (BO)
	0,025 mg/kg Trockengew (MWS)
	1,245 mg/kg Trockengew (SWS)
100-42-5 styrè	ne
PNEC (wässrig	5 mg/l (KA)
	0,014 mg/l (MW)
	0,028 mg/l (SW)
	0,04 mg/l (WAS)
PNEC (fest)	0,2 mg/kg Trockengew (BO)
	0,307 mg/kg Trockengew (MWS)
	0,614 mg/kg Trockengew (SWS)
38668-48-3 1,1	'-(p-tolylimino)dipropane-2-ol
PNEC (wässrig	1) 199,5 mg/l (KA)
	0,0017 mg/l (MW)
	0,017 mg/l (SW)
	0,17 mg/l (WAS)
PNEC (fest)	0,005 mg/kg Trockengew (BO)
	0,00782 mg/kg Trockengew (MWS)
	0,0782 mg/kg Trockengew (SWS)
108-88-3 toluè	ne
PNEC (wässrig	1) 13,61 mg/l (KA)
	0,68 mg/l (MW)
	0,68 mg/l (SW)
	0,68 mg/l (WAS)
PNEC (fest)	2,89 mg/kg Trockengew (BO)
	16,39 mg/kg Trockengew (MWS)
	16,39 mg/kg Trockengew (SWS)
108-31-6 anhy	dride maléique
PNEC (wässrig) 44,6 mg/l (KA)
, ·	0,0043 mg/l (MW)
	0,043 mg/l (SW)
	0,4281 mg/l (WAS)
PNEC (fest)	0,042 mg/kg Trockengew (BO)
,	0,0334 mg/kg Trockengew (MWS)
	0,334 mg/kg Trockengew (SWS)
Remarques su	pplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de sélaboration.
8.2 Contrôles	de l'exposition
Contrôles techi Mesures de pro	niques appropriés Sans autre indication, voir point 7. otection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
	ales de protection
et d'hygiène:	Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser. Protection préventive de la peau avec une crème de protection. Nettoyer soigneusement la peau immédiatement après une manipulation
	produit. Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture p



Page: 8/17

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression: 06.09.2023 Numéro de version 6 (remplace la version 5) Révision: 06.09.2023

Nom du produit: Marmorkitt 1000 Transparent extra liquide

(suite de la page 7)

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· Protection respiratoire: Filtre provisoire:

Filtre A/P2

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· Protection des mains:

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la

recommande la crème protectrice de la peau suivante pour une protection

préventive sans utilisation de gants de protection: ARRETIL (http://www.stoko.com)

recommande la crème protectrice de la peau suivante pour une protection

préventive et avec utilisation des gants de protection: STOKODERM (http://www.stoko.com

recommande la crème de protection de la peau suivante pour un suivi purifiant de la peau après manipulation:

Kresto Classic (http://debstoko.com)

recommande la crème protectrice suivante pour un suivi soignant de la peau après travail:

STOKO VITAN (http://www.stoko.com)

Les directives relatives à l'utilisation du produit référencé sous «gants protecteurs» doivent être conformes aux spécifications CEE-Directive 89/686/ EWG et à la Norme EN374 qui en résulte, comme par exemple le type de gant indiqué ici-après. Lors des essais conformes à la EN374 dans les laboratoires de la société KCL avec des échantillons tests de différents types de gants recommandés, ceux-ci ont évalués les temps pendant lesquels le gant est résistant aux substances chimiques. Ces recommandations sont valables uniquement pour le produit livré et cité dans la fiche de sécurité et pour la fonction indiquée. En cas de dissolution dans ou lors du mélange avec d'autres substances et en cas de conditions non-conformes à la Norme EN374, il est vivement recommandé de contacter le fournisseur des gants CE-approuvés (par exemple KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet: www.kcl.de).



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Caoutchouc fluoré (Viton)

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Valeur pour la perméabilité: taux ≤ 6, 480 min

(suite page 9)



Page: 9/17

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression: 06.09.2023 Numéro de version 6 (remplace la version 5) Révision: 06.09.2023

Nom du produit: Marmorkitt 1000 Transparent extra liquide

(suite de la page 8)

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

 Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants

sont appropriés:

Caoutchouc fluoré (Viton) Vitoject (KCL, Art_No. 890)

· Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme

protection contre les éclaboussures:

Caoutchouc fluoré (Viton) Vitoject (KCL, Art_No. 890)

Butylcaoutchouc

Butoject (KCL, Art_No. 897, 898)

Caoutchouc nitrile

Camatril (KCL, Art No. 730, 731, 732, 733)

· Des gants dans les matériaux

suivants ne sont pas appropriés:

Caoutchouc chloroprène Caoutchouc naturel (Latex)

Gants en cuir Gants en tissu épais

Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps: Vêtement de protection résistant aux solvants

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Couleur: Jaune

· Odeur: Caractéristique · Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle

145,2 °C d'ébullition

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

· Inférieure: 1,2 Vol % 8,9 Vol % Supérieure: 32 °C · Point d'éclair

· Température d'auto-inflammation 480 °C (100-42-5 styrène)

Non déterminé. non applicable

· Viscosité:

· Viscosité cinématique à 20 °C 45 s (DIN 53211/4) · Dynamique: Non déterminé.

· Solubilité

Pas ou peu miscible · l'eau: · Pression de vapeur: Non déterminé.

· Densité et/ou densité relative

· Densité à 20 °C: 1,09 g/cm3

· 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme: Liquide

(suite page 10)



Page: 10/17

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression: 06.09.2023 Numéro de version 6 (remplace la version 5) Révision: 06.09.2023

Nom du produit: Marmorkitt 1000 Transparent extra liquide

(suite de la page 9)

· Indications importantes pour la protection de la santé et

de l'environnement ainsi que pour la sécurité.

· Température d'inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges · Propriétés explosives:

explosifs vapeur-air peuvent se former.

· Teneur en solvants:

· Solvants organiques: 48.9 %

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant · Aérosols néant · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant

· Liquides inflammables Liquide et vapeurs inflammables.

· Matières solides inflammables néant Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant · Matières solides pyrophoriques néant · Matières et mélanges auto-échauffants néant

· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant · Liquides comburants néant · Matières solides comburantes néant · Peroxydes organiques néant · Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant

· Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

Pas d'autres informations importantes disponibles. · 10.1 Réactivité

· 10.2 Stabilité chimique · Décomposition thermique/

conditions à éviter: Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

· 10.3 Possibilité de réactions

dangereuses Polymérisation par dégagement de chaleur.

Réactions aux peroxydes et autres formateurs de radicaux.

Réactions aux acides.

Réactions aux alcalis puissants.

· 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles. · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.6 Produits de décomposition

dangereux: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Hydrocarbures

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

· Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))

Oral LD50 >9.131-<73.046 mg/kg (rat)

Inhalatoire LC50/4 h 22,9 mg/l

(suite page 11)



Page : 11/17

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.09.2023 Numéro de version 6 (remplace la version 5) Révision: 06.09.2023

Nom du produ	uit: Marmo	rkitt 1000 Tr	ansparent extra liquide
			(suite de la page 10)
25013-15-4	l vinyltolu	ène	
Oral	LD50	3.375 mg/kg	ı (rat)
	NOAEL	600 mg/kg (
Dermique	LD50	4.585 mg/kg	·
Inhalatoire		>16.891 mg	
minalatone	LC50/411	_	
100-42-5 s		11 mg/l (ATI	=)
Oral	LD50	>2.000 mg/k	va (rat)
	LD50	_	g (rat)
		_	
Inhalatoire	LC50/4h	9,5 mg/m3 (•
		11.800 mg/r	` '
	LC50/4 h	11,8 mg/l (ra	· ·
	NOAEC	4,34 mg/l (ra	,
38668-48-3		lylimino)dipı	
Oral	LD50	>25-<200 m	g/kg (rat) (OECD 423)
Dermique	LD50	>2.000 mg/k	kg (rabbit) (OECD 402)
108-88-3 to	oluène		
Oral	LD50	5.580 mg/kg	ı (rat)
Dermique	LD50	5.000 mg/kg	ı (rabbit)
Inhalatoire	LC50/4 h	5.320 mg/l (
		25,7-30 mg/	·
	I C50/48h	_	aphnia magna)
108-31-6 a			aprilia magna)
Oral	LD50	-	mg/kg (rabbit) (OECD 401)
Ordi	LDOO	400-480 mg	
Dermique	I DEO	2.620 mg/kg	
Inhalatoire		>4,35 mg/l (•
		138 mg/l (le	m)
· Corrosion o	cutanée/irri	tation	Drovogue une irritation autonée
<u>cutanée</u>	ulaires arav	/es/irritation	Provoque une irritation cutanée.
oculaire	dialics grav	703/1111(411011	Provoque une sévère irritation des yeux.
· Sensibilisat	tion respira	toire ou	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
cutanée	•		Peut provoquer une allergie cutanée.
<u>Mutagénici</u>		ellules	
germinales	·		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas
· Cancérogé			remplis. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas
Canceroge	· <u>Cancérogénicité</u>		remplis.
· Toxicité po			Susceptible de nuire au fœtus.
· Toxicité sp	Toxicité spécifique pour certains		
	oles (STOT) - exposition	
unique			Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Toxicité sp	écifique po	ur certains	Tompilo.
) - exposition	
répétée	•	•	Risque présumé d'effets graves pour les organes de l'ouïe à la suite
			d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
			(suite page 12)



Page: 12/17

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.09.2023 Numéro de version 6 (remplace la version 5) Révision: 06.09.2023

Nom du produit: Marmorkitt 1000 Transparent extra liquide

(suite de la page 11)

· <u>Danger par aspiration</u> Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

· 11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· <u>Toxicité aquatique:</u>			
25013-15-4 vinyltoluène			
EC50	2,6 mg/l (Bluegill.)		
EC50/48h	9,3 mg/l (daphnia magna)		
ErC50/72h	4,3 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)		
NOEC	0,563 mg/l (piscis)		
NOELR/72h	1,6 mg/l (green alge)		
NOEC/21d	0,32 mg/l (daphnia magna)		
	0,563 mg/l (piscis)		
EC10	0,25 mg/l (Desmodesmus subspicatus)		
EC50/72h	0,319 mg/l (Desmodesmus subspicatus)		
	5,2 mg/l (Fathead minnow)		
	2,6 mg/l (selenastrum capricornutum)		
LC50/96h	5,2-23,4 mg/l (piscis)		
	5,2 mg/l (pimephales promelas)		
100-42-5 sty	rène		
EC50/96h	6,3 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)		
EC50	500 mg/l (BES) (ISO Vorschrift 8192-1986 E)		
	5,5 mg/l (Photobac. phosphoreum)		
IC50/72h	4,9 mg/l (green alge)		
	1,4 mg/l (selenastrum capricornutum)		
IC5/8d	>200 mg/l (Scenedesmus quadricauda)		
EC10/16h	72 mg/l (pseudomonas putida)		

EC10/16h 72 mg/l (pseudomonas putida) EC50/16h >72 mg/l (pseudomonas putida)

EC50/8d >200 mg/l (Scenedesmus quadricauda)

EC50/72u >1-<10 mg/l (green alge)
EC20/0.5h 140 mg/l (BES) (OECD 209)
NOEC/21d 1,01 mg/l (daphnia magna)

EC10 0,28 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (EPA OTS 797.1050)

EC50/48h 0,56 mg/l (green alge)

3,3-7,4 mg/l (daphnia magna)

EC50/72h 0,46-4,3 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)

LC50/96h >1-<10 mg/l (piscis)

19,03-33,53 mg/l (lem) 3,24-4,99 mg/l (pimephales promelas)

6,75-14,5 mg/l (Pimephales promelas) 58,75-95,32 mg/l (poecilia reticulata)

(suite page 13)



Page: 13/17

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 06.09.2023 Numéro de version 6 (remplace la version 5) Révision: 06.09.2023

Nom du produi	t: Marmorkitt 1000 Transparent extra liquide
	(suite de la page 12
LC50/72h	4,9 mg/l (green alge)
38668-48-3	1,1'-(p-tolylimino)dipropane-2-ol
EC50/48h	28,8 mg/l (daphnia magna) (OECD 202)
EC20/0.5h	>1.995 mg/l (BES) (OECD 209)
EC50/72h	245 mg/l (Desmodesmus subspicatus) (OECD 201)
LC50/96h	17 mg/l (Brachydanio rerio)
108-88-3 tol	uène
EC50/24h	84 mg/l (BES)
	245 mg/l (CHV)
	8 mg/l (daphnia magna)
	10 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
EC50/96h	>433 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
IC50/72h	12 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (lit.)
	12 mg/l (Selenastrum capricornutum) (lit.)
EC50/48h	5,46-11,5 mg/l (daphnia magna) (lit.)
NOEC	0,74 mg/kg (daphnia magna)
EC50/48h	3,78 mg/l (daphnia magna)
EC50/72h	10 mg/l (green alge)
	12,5 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
LC50/96h	5,5 mg/l (piscis)
	11-15 mg/l (lem)
	5,8-17 mg/l (Oncorhynchus mykiss) (lit.)
	54 mg/l (Oryzias latipes)
	12,6-19,05 mg/l (pimephales promelas)
	7-28,2 mg/l (poecilia reticulata)
108-31-6 an	hydride maléique
EC50/24h	316-330 mg/l (daphnia magna)
EC50	77 mg/l (daphnia magna)
EC10/18h	44,6 mg/l (pseudomonas putida)
EC50/48h	42,81 mg/l (daphnia magna) (OECD 202)
ErC50/72h	74,35 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)
NOELR/72h	150 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
NOEC/21d	10 mg/l (daphnia magna)
EC50/72h	29 mg/l (Desmodesmus subspicatus)
	74,32 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
	>150 mg/l (Selenastrum capricornutum)
LC50/96h	75 mg/l (lepomis macrochirus)
	75 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
· 12.2 Persist	rance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.3 Potentiel de

· vPvB:

Pas d'autres informations importantes disponibles. bioaccumulation 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB · PBT: Non applicable. Non applicable.

(suite page 14)



Page: 14/17

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.09.2023 Numéro de version 6 (remplace la version 5) Révision: 06.09.2023

Nom du produit: Marmorkitt 1000 Transparent extra liquide

(suite de la page 13)

· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices

endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes

· Autres indications écologiques:

· Indications générales:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer

dans les égouts.

	dano los ogodis.		
· Catalogue européen des déchets			
20 00 00	DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT		
20 01 00	fractions collectées séparément (sauf section 15 01)		
20 01 27*	peinture, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses		
15 00 00	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS		
15 01 00	emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)		
15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus		

· Emballages non nettoyés:

<u>Recommandation:</u> Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors,

après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

· Produit de nettoyage recommandé: Alcool

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification · <u>ADR, IMDG, IATA</u>	UN3269
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	3269 TROUSSES DE RÉSINE POLYESTER, DANGEREUX
· ADR	POUR L'ENVIRONNEMENT
· <u>IMDG</u>	POLYESTER RESIN KIT, MARINE POLLUTANT
· <u>IATA</u>	POLYESTER RESIN KIT

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR





· Classe 3 (F3) Liquides inflammables.

(suite page 15)



Page: 15/17

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression: 06.09.2023 Numéro de version 6 (remplace la version 5) Révision: 06.09.2023

Nom du produit: Marmorkitt 1000 Transparent extra liquide

(suite de la page 14)

3 Étiquette

· IMDG





· Class 3 Liquides inflammables.

Label

· IATA



3 Liquides inflammables. · Class

Label

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA Ш

· 14.5 Dangers pour l'environnement

· Marine Pollutant: Non

Signe conventionnel (poisson et arbre)

· Marquage spécial (ADR): Signe conventionnel (poisson et arbre)

· 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Attention: Liquides inflammables.

· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):

F-E,S-D · No EMS:

Stowage Category

· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux

instruments de l'OMI Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:

· ADR

· Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ) Code: E0

Non autorisé en tant que quantité exceptée

· Catégorie de transport Ε

· Code de restriction en tunnels

·IMDG

· Limited quantities (LQ)

· Excepted quantities (EQ) Code: See SP340

· "Règlement type" de l'ONU: UN 3269 TROUSSES DE RÉSINE POLYESTER, 3, III, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses

désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

(suite page 16)



Page: 16/17

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 06.09.2023 Numéro de version 6 (remplace la version 5) Révision: 06.09.2023

Nom du produit: Marmorkitt 1000 Transparent extra liquide

(suite de la page 15)

· <u>Catégorie SEVESO</u> E2 Danger pour l'environnement aquatique

P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

· Quantité seuil (tonnes) pour

l'application des exigences

relatives au seuil bas 200 t

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences

relatives au seuil haut 500 t

· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006

ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 48

 Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

108-88-3 toluène

3

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

108-88-3 toluène

3

- · Prescriptions nationales:
- · Indications sur les restrictions de

travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui

allaitent.

· Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.

· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants n'est compris.

· VOC EU 533,4 g/l

· 15.2 Évaluation de la sécurité

chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

· Phrases importantes H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H300 Mortel en cas d'ingestion. H302 Nocif en cas d'ingestion.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies

respiratoires.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutar

Peut provoquer une allergie cutanée. (suite page 17)



Page: 17/17

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression: 06.09.2023 Numéro de version 6 (remplace la version 5) Révision: 06.09.2023

Nom du produit: Marmorkitt 1000 Transparent extra liquide

	(suite de la page 16)
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des
	difficultés respiratoires par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions
	répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite
	d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

long terme. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

· Service établissant la fiche technique:

· Date de la version précédente:

· Numéro de la version précédente:

· Acronymes et abréviations:

Laboratoire

03.02.2021

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO) ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic SVHC: Substances of Very High Concern vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative Flam. Liq. 2: Liquides inflammables - Catégorie 2 Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2 Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 1B Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 2 Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2

Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire - Catégorie 1 Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée - Catégorie 1 Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée - Catégorie 1A Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3 STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) - Catégorie 1 STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) - Catégorie 2

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration - Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique -Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique -

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique -Catégorie 3